

Conseil Municipal de Collemiers du 10 avril 2024

Présents : Simone Mangeon, Catherine Rota Walas, Joël Thibault, Thierry Alexandre, Alain Corneau, Delphine Grémy, Jelena Laurent, Pascal Prévost, Frédéric Troué.

Absents : Nadine Roca (donne pouvoir à Joël Thibault), Sandrine Ravasson (donne pouvoir à Simone Mangeon), Sylvain Picouet (donne pouvoir à Pascal Prévost), Raphael Gourlin, Marie Noëlle Sassiati, Benoit Givry.

- Modification de l'ordre du jour :

Madame le Maire demande au conseil municipal la modification de l'ordre du jour en ajoutant un point à savoir le recrutement d'un agent administratif pour effectuer les tâches d'accueil, d'état civil et d'urbanisme afin de pallier à l'absence de la secrétaire de mairie.

Indemnités des élus :

Suite à une demande de la Trésorerie de Sens Municipal, il convient de modifier la délibération existante concernant les indemnités des élus.

Il faut qu'apparaisse sur la délibération « indice brut terminal de la fonction publique » à la place de l'indice majoré.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Recrutement d'un agent par Contrat Accroissement Temporaire Activité :

Madame le Maire, rappelle que depuis octobre 2023, la secrétaire de mairie est pour des raisons de santé absente de son poste.

Le conseil a recruté depuis un agent pour 5 heures par semaine pour effectuer les tâches de comptabilités, budget, élections, conseils municipaux et conseils.

La charge de travail nécessite de recruter une autre personne pour notamment l'accueil des administrés et permettre l'accueil de la mairie.

Madame le maire propose donc de bien vouloir recruter à hauteur de 12 heures par semaine un agent.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Vote du budget 2024 :

Madame le Maire, présente le budget 2024 aux conseillers.

Afin de voter le budget 2024, il convient d'approuver le Compte administratif et le compte de gestion 2023.

Le compte administratif est celui tenu par la commune et le compte de gestion est tenu par le trésorier de Sens.

Pour préparer le budget 2024, le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 doivent être identiques.

Le résultat de 2023 fait apparaître une égalité parfaite entre les deux comptes.

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -27 244.18 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 277 452.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 51 144.23 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 56 481.72 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 54 900.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 30 999.95 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«emblemDelib»«AssembléeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 30 999.95 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 302 934.54 €

Il convient ensuite d'approuver les taxes communales 2024, il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour la commune de Collemiers

VU l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncier bâti 34,16 % (dont taux départemental 2020 (21,84%)

Taxe foncière Non bâti 42,11 %

Taxe d'habitation 18,97 %

Vote pour les subventions, Madame le Maire, propose d'inscrire au budget les subventions pour les associations de Collemiers comme ci-dessous :

ADMR : 1000 €

ASEAMAS : 100 €

Bar'ouf : 150 €

Coop Scolaire : 1000 €

Club espoir : 300 €

Gardons NPC : 200 €

Chasseurs : 150 €

Les jardiniers d'Yvonne : 100 €

Les jardins de la Croisière : 200 €

Vote du budget primitif :

Les deux budgets sont à l'équilibre.

<i>Fonctionnement</i>	<i>698 950,54 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>159 400,00 €</i>

Contrat Totem :

La société Totem contacte la mairie concernant la location de l'antenne relais Orange.

La filière propose 1648 € de bail par an pour 39 M2

Pour rappel, le précédent bail était de 1268,24 euros par an pour 30M2 sur 12 ans.

Le conseil municipal souhaite renégocier la proposition de bail.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande Totem et charge Madame le Maire de recontacter le commercial chargé du contrat.

Présentations de devis :

Réfection de la route des Régypaux en partie jusqu'au carrefour Régypaux Collemiers puis route des Bois Plantés (du carrefour vers Collemiers). Devis Colas. Zone fortement endommagée. Plusieurs sommes par tronçons :

- Route des Régypaux / Carrefour des Régypeaux : 5630 € (CM est pour)
- Carrefour des Régypaux vers Collemiers (VC 1) partie 1 : 3282 € sur 325m2.

- Route des bois plantés partie 2, route commune avec Gron sur plus d'1 km. La partie la plus abimée : 21 468,79 € à charge pour Collemiers.

Après délibération, Le CM approuve le devis à l'unanimité.

La commission voirie a proposé de ne pas réaliser le tronçon 3 de la route des Bois plantés jusqu'au village de Collemiers, s'élevant à 27 573 € et de conserver la somme pour d'autres travaux de voiries.

Après délibération, Le CM approuve à l'unanimité la proposition de la commission.

Possibilité de subventions via l'agglomération du Grand Sénonais.

Réfection de la cour de l'école : devis Colas.

Il s'élève à 20 049, 12 € pour 182 M2 d'enrobé drainant clair après destruction de la couche et trottoir existants.

Possibilité de subventions par Villages De l'Yonne.

Après délibération, Le CM approuve le devis à l'unanimité.

Elagage autour de la mare des Bruyères à faire au plus tôt : 300 €

Après délibération, Le CM approuve le devis à l'unanimité.

Elagage des Tilleuls de la place des Dix : 1080 €. Le CM propose d'attendre la fin de l'été ou l'automne, plus propice à ces types de travaux.

Après délibération, Le CM approuve le devis à l'unanimité.

Questions diverses :

- Une demande est faite afin de prévoir des bancs au city stade, un range-vélo derrière l'école.
- Le sujet sur la sécurisation des routes aux abords de l'école est évoqué.

Afin d'améliorer la sécurité dans le village en incitant le ralentissement dans l'agglomération et surtout rue des prés verts (présence de l'école) et rue de la Vossière (présence de commerce), il est proposé d'installer aux entrées du village des panneaux :

Village à 30 m/h

Marquages au sol aux passages des scolaires, dans les virages, vers le commerce.

Après délibération, Le CM vote pour à la majorité avec 1 contre, 2 abstentions.

- Feu d'artifice annulé en raison des manifestations en l'honneur des JO à Sens.
- Feux de La St Jean : Le groupe rock Caoua est proposé pour l'animation musicale. Il n'y a pas d'objection.
- Mises en place des équipes / permanences pour les élections européennes.

Les questions étant épuisées la séance est levée.